



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi dix décembre à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le quatre décembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **14**

Nombre de votants : **21**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Christian TALON, Yannick AUTIN, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Marie-Luce BESSONNET.

Absents excusés : Brigitte BONNAUD, Laurent VINCELOT, Céline VALEZE, Olivier COURTOT, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD.

Pouvoirs : Brigitte BONNAUD à Laurent COCHELIN, Laurent VINCELOT à Frédéric ECALLE, Céline VALEZE à Bruno PAROLDO, Olivier COURTOT à Philippe REY, Daniel RABOTEAU à Christian TALON, Claude POUPINOT à Alain THUILLIER, Thierry MOUCHARD à Yannick AUTIN.

Secrétaires de séance : Frédéric ECALLE, Bruno PAROLDO.

- **APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil du 12 novembre qui leur a été transmis avec la convocation et le présent rapport de présentation. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- **REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion qui a été prise par l'association des Maires ruraux de France.

De nombreux documents ont, par ailleurs, été transmis aux Conseillers municipaux sur ce thème.

Elle propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

« Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la Commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle Français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les Maires Ruraux de France. »

Alain THUILLIER est d'accord sur le principe d'une réforme des collectivités territoriales, mais sous une autre forme. Il trouve que la réforme en cours est source de nombreuses incertitudes au niveau des financements. La crainte est, entre autres, que les charges supportées par les entreprises soient à l'avenir supportées par les ménages.

Madame le Maire note qu'après les réformes de la décentralisation depuis 1982, cette réforme semble annoncer une recentralisation.

La motion proposée est mise au vote :

- abstention : 4
- contre : 0
- pour : 17

Il est également décidé de créer une commission chargée d'étudier ce dossier et d'élaborer une motion au nom de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan.

Messieurs Christian TALON et Alain THUILLIER seront membres de cette commission, de même que Madame le Maire et les adjoints.

- **AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU**

BESOINS INVESTISSEMENT 2010 ET ANNEES SUIVANTES

OPERATIONS	DEPENSES TTC/AN	2010 et suivants
BRANCHEMENTS PLOMB (300 000 € / 5 ANS)	60 000	60 000
RENOUVELLEMENT A.E.P (36 KMS à 102 000 € LE KM à RENOUVELLER SUR 100 ANS – AGE MOYEN DU RESEAU = 40 ANS) SOIT 0.6 KM/AN	62 000	62 000
CREATION A.E..P (50 000 € HT/km, soit 59 800 € TTC)	20 000	20 000
TOTAL	142 000	142 000

Les recettes basées sur les tarifs 2007 =

- 1^{er} acompte 2007 (versé en 2007) : 24 279.00
- 2^{ème} acompte 2007 (versé en 2007) : 13 380.00
- 3^{ème} acompte 2007 (sur budget 2008) : 18 345.00
- Solde 2007 (sur budget 2008) : 48 925.63
- **Soit un total de 104 929.63 €**

Les recettes basées sur les tarifs 2008 :

- 1^{er} acompte 2008 : 28 722.00
- 2^{ème} acompte 2008: 15 800.00
- 3^{ème} acompte 2008 (sur budget 2009) : 15 279.00
- Solde 2008 (sur budget 2009) : 26 232.52
- **Soit un total de 86 033.52 (trop versé sur solde 2007 compensé en 2008)**

Nota :

La SAUR a fait une erreur informatique lors de l'établissement du compte d'affermage de 2007 : la redevance prélèvement qui doit normalement être déduite du total de la surtaxe revenant à la commune n'a pas été retirée.

Cette erreur a été constatée par la SAUR lors de l'établissement du compte d'affermage 2008 ce qui a conduit à retirer : - 5 334.22 € au titre de la redevance de prélèvement de 2007 et - 5 337.22 € au titre de la redevance de prélèvement de 2008, soit une réduction de 10 674.44 €. Cette réduction importante des recettes 2009 conduira à réduire considérablement les possibilités d'investissements pour l'exercice 2010.

Les recettes basées sur les tarifs 2009

- **1^{er} acompte 2009 (sur budget 2009) : 29 468.00**
- **2^{ème} acompte 2009 (sur budget 2009) : 15 571.00**

A propos de l'erreur faite par la SAUR, Alain THUILLIER suggère que madame le Maire demande que la régularisation soit étalée dans le temps.

PROPOSITIONS

CONSOMMATION	Tarifs 08	Tarifs 09 Conso + 10 % Abonnt + 5 %	Tarifs 2010 Conso + 5 % Abonnt + 5 %	Tarifs 2010 Conso + 8 % Abonnt + 5 %
0 à 50 M3	0.2817	0.3099	0.3254	0.3347
51 à 200 M3	0.6585	0.7244	0.7606	0.7824
201 à 500 M3	0.6466	0.7113	0.7469	0.7682
+ DE 501 M3	0.6365	0.7002	0.7352	0.7562
TARIFS FUITE	0.3255	0.3581	0.3760	0.3867
ABONNEMENT	36.82	38.66	40.59	40.59

Considérant le montant des investissements à prévoir les prochaines années, madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter une augmentation de 8 % pour la consommation et 5 % pour les abonnements.

Ont voté pour : 11

Contre : 10

- **DECISION MODIFICATIVE**
- *POINT FINANCIER – DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET GENERAL*

(ART 020 – DEPENSES IMPREVUES : 35 000)

OPERATION	INSCRIPTION DEPENSE DM COMPRISE	NOUVEAUX ENGAGEMENTS	REEL	D.M A PREVOIR

OPERATION 098 – BATIMENTS	<u>Art 2313</u> <u>BP : 113 700.00</u>			
mairie	109 100.00	Chaudière : 29 500 Toiture : 36 850 Peinture 2 102.44 Menuiserie : <u>33 965.29</u> <u>102 417.73</u>	Dont *chaudière : 29 500 * toiture : 36 850 * peinture : 2 102.44 * menuiserie et isolation : 33 965.29 <i>* Retrait ancienne cuve : 992.68 en fonctionnement – art 61522 + maçonnerie</i>	DM A PREVOIR 10 000.00 Si paiements ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA MAIRIE sur 2009 ou inscription en RAR pour règlements avant avril 2010 (sauf retrait et maçonnerie en fonctionnement)
WC école élémentaire		11 200.00		
gaz CLSH	3 400.00		3 400.00	
porte école maternelle	1 210.00		1 210.00	
porte logement rue des moulins		962.00		
toiture rue du rivaud		3 739.00	3 485.65	
Alarmes école et ateliers		862.77		
Total 098		16 763.77	123 538.15	

OPERATION 129 – MATERIEL	BP : 84 405.00 <u>DM + 1 000.00</u> 85 405.00 <u>DM + 15 000.00</u> 100 405.00			D.M A PREVOIR + 1700.00

				SI ACHAT DEFIBRILLATEUR
• informatique école	Art 218 19 465.00		19 619.70	
• serveur école		Art 2183 524.00		

• ordinateur ateliers		Art 2183 410.00	467.88	
• imprimante mairie		Art 2183 363.00	445.22	
• tractopelle		Art 2182 49 650.00	49 650.00	
• lave vaisselle	8 500.00		6 400.00	
• defibrillateurs	5 400.00	Prévision 2 500.00		
• chariot cantine	250.00		263.12	
• lecteur CD	200.00		200.00	
• perforateur	730.00		645.27	
• aspirateur bib	210.00		210.00	
• mobilier élémentaire		5 220.00	4 935.15	
• mobilier maternelle		600.00	586.53	
• réfrigérateur primaire			276.00	
• souffleur			525.04	
• armoire école élémentaire			380.00	
• trafic		Art 2182 15 000.00		

OPERATION 154 – RUE DU STADE				
<u>ART 2041 PARTICIPATIONS</u>				
<u>B.P 16 672.00</u>				
Pvr élec	11 830			
Participation câblage télécom	2 842.00			
• participation cg 79 pour traversee agglomeration	2 000.00			

<u>ART 2315 TRAVAUX</u> <u>B.P 297 828.00</u>				
• marché éclairage public	16 132.37		16 132.37	DM A PREVOIR 2 200.00
• MO éclairage public	645.17		645.17	
• Marché coordination SPS	1 913.60		1 913.60	
• Marché travaux sécurité	229 200.00		230 103.71	
• MO DDEA	7 840.00		7 840.00	
• Travaux génie civil télécom	40 791.71		40 791.71	
• Divers publicités	2000.00		2014.09	
Total 2315			299 440.65 Arrondi à 300 000	

<p>DECISION MODIFICATIVE PROPOSEE pour inscription en RAR (paiements avant fin mars 2010)</p> <p>Art 020 = -13 900.00 Art 098 – 2313 = +10 000.00 Art 129 – 2184 = + 1 700.00 Art 154 – 2315 = + 2 200.00</p>

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

*** POINT FINANCIER – BUDGET EAU**

<p>POINT AU 4.11.2009 DEPENSES INVESTISSEMENT</p>

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES :

* article 2315	175 034.45
* chapitre 020 (dép. imprévues)	5 000.00

OPERATION	Payé € ttc	Engagé € ttc	REMARQUES
Publicités appel offre	1 565.68		
Extension A.E.P rue du stade (traversée rue)	2 535.31		
Extension Motte Sainte		5 241.00 (sur R.A.R 08)	NON REALISE
Marché chambres de comptage	26 165.10		
expertise		33 300.00	
Maîtrise œuvre DDAF		4 000.00	
Branchements plomb Rues Giannesini, rue des Moulins, de l'Ile et Immonets	27 066.80 4 266.37 891.01 <u>13 117.73</u> 45 341.90		4 branchements plomb supplémentaires / prévisions
Renouvellement canalisations rues Giannesini, rue des Moulins, de l'Ile et Immonets	6 110.36 37 520.91 <u>18 866.90</u> 62 498.17		
total	138 106.16	37 300.00	
TOTAL A PREVOIR	175 406.16, SOIT UN DEPASSEMENT DE 400.00 a prendre sur 020 (arrondi à 500.00)		

<p>DM BUDGET EAU = ARTICLE 020 = -500.00</p> <p>ARTICLE 2315 = + 500.00</p>

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

• CONTRIBUTION ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC

Il est nécessaire de fixer le montant de la participation communale pour le fonctionnement de l'école. Les dépenses à prendre en compte obligatoirement selon les nouveaux critères sont :

- *L'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, ce qui inclut outre la classe et ses accessoires, les aires de récréation, les locaux sportifs, culturels ou administratifs,*
- *l'ensemble des dépenses de fonctionnement des locaux désignés ci-dessus telles que chauffage, eau, électricité, nettoyage, électroménager, fournitures de petit équipement, autres matières et fournitures, fournitures pour l'entretien des bâtiments, contrats de maintenance, assurances.*
- *L'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement.*
- *La location et la maintenance de matériels informatiques pédagogiques ainsi que les frais de connexion et d'utilisation de réseaux afférents.*
- *Les dépenses de contrôle technique réglementaire.*
- *Les fournitures scolaires, les dépenses pédagogiques et administratives nécessaires au fonctionnement des écoles publiques.*
- *La rémunération des intervenants extérieurs, recrutés par la Commune, chargés d'assister les enseignants pendant les heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'éducation nationale.*

- *La quote-part des services généraux de l'administration communale ou intercommunale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques.*
- *Le coût des transports pour emmener les élèves aux différents sites pour les activités scolaires (piscine, gymnase, ...) ainsi que le coût d'utilisation de ces équipements. ; la participation aux dépenses relatives aux activités extrascolaires présentant un caractère facultatif, elle peut être prise en compte pour la détermination de la contribution communale mais elle ne saurait être opposable aux communes qui, pour leurs propres écoles publiques, ne participent pas à de telles dépenses.*

Cette participation ne concerne que les enfants résidant sur la Commune. La proposition faite à Monsieur le Directeur coordonnateur de l'ensemble Niortais, Président de l'OGEC Sainte Jeanne d'Arc est basée sur le compte administratif 2008 et porte le coût par élève à :

- 429.33 € pour les élèves du primaire au lieu de 427.17€ (20 enfants cette année/ 16 l'année dernière)
- 1 278.53 € pour les élèves de maternelle au lieu de 1 285.00 € (11 enfants cette année, 8 l'année dernière).
- Le montant total à verser au titre de l'année scolaire serait donc de 22 650.43 € (18 399.71 € l'année dernière) payable en trois versements (7 550.15 € en décembre 09, 7 550.14 € en mars et juin 2010).

Ont voté contre : 1
Pour : 20

- **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un représentant au conseil d'administration du collège de Frontenay-Rohan-Rohan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Bruno PAROLDO, représentant du Conseil Municipal au conseil d'administration du collège.

- **DROITS DE PLACE COMMERCANTS AMBULANTS ET FORAINS**

Le 26 juin 2008, le conseil municipal avait confirmé les tarifs des droits de place, soit :

- × 48 € pour les camions outillage
- × 0.50 € par mètre linéaire et par jour pour les autres commerçants.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer ces tarifs qui seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2010 dans le cadre du nouveau marché et à fixer des tarifs forfaitaires plus appropriés pour les forains.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de décider :

- De la gratuité des places pour les commerçants du marché en 2010
- D'un tarif forfaitaire de 30.00 € par jour pour les forains

Ce dernier tarif, bien qu'appliqué dans d'autres communes, semble élevé pour certains conseillers municipaux, d'autant que l'installation des forains était gratuite jusqu'à présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de la gratuité des places pour les commerçants du marché en 2010
- d'un tarif forfaitaire de 15 € par jour pour les forains

- **APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DE PAYS DU MARAIS**

Sur une proposition formulée par Madame la Présidente du Syndicat de Pays du Marais Poitevin, le comité syndical s'est réuni le 8 octobre 2009 pour décider de la modification statutaire suivante :

- **le syndicat a pour objet la mise en œuvre de toute action concourant au développement local et durable de son territoire et à la valorisation de l'identité maraîchine Deux Sèvrienne. A ce titre, le syndicat exerce les compétences suivantes :**

- paysage et plantation

plan de paysage, charte paysagère, plantation et réhabilitation de haies et d'alignements traditionnels arborés et toutes actions pédagogiques et de sensibilisation concourant à la prise en compte du paysage maraîchin et de son patrimoine hydraulique et naturel ;

- architecture

document de référence, charte architecturale du marais poitevin des deux-sèvres, conseils et assistance, mise en valeur du patrimoine typique maraîchin et notamment des ouvrages restaurés dans le cadre des grands travaux ;

- identité maraîchine

mise en valeur de l'histoire et de l'identité du marais poitevin des deux-sèvres, édition de documents (guides, cartes, études...), valorisation d'itinéraires de découverte (circuits vélos, chemins pédestres, chemins équestres, chemins d'eau...) ;

- agriculture

soutien à la biodiversité, accompagnement de l'activité agricole, promotion des produits locaux (saveurs du marais...), et d'une économie de proximité.

- animation culturelle intercommunale

Organisation de manifestations culturelles, valorisation de l'animation sociale et culturelle du territoire, soutien aux initiatives locales.

Outre la recherche de l'innovation dans tous les aspects de la vie du territoire, le syndicat est également compétent à la maîtrise d'ouvrage et/ou la mise en œuvre en tout ou partie des dispositifs contractuels existants dans la limite de ses compétences.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces nouveaux statuts.

Ont voté contre : 2

Pour : 19

- **INDEMNITE DE CONSEIL COMPTABLE DU TRESOR**

Un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 a institué une indemnité dite de conseil au bénéfice du receveur municipal. Cette prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable comprend notamment la gestion financière, l'analyse budgétaire et financière de la trésorerie.

Cette prestation donne lieu au versement par la collectivité d'une indemnité dite « de conseil », acquise pour la durée du mandat. Elle est calculée, chaque année, en fonction des dépenses réelles d'investissement des trois dernières années. Pour l'année 2009, le montant de l'indemnité de conseil 526.01 €. Le Conseil doit délibérer sur le taux à appliquer à cette base.

Par ailleurs Madame le Maire propose au conseil de verser une indemnité de budget fixée pour l'année 2009 à 45.73 € (montant non modulable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder 100% de l'indemnité de Conseil à madame la trésorière de Frontenay-Rohan-Rohan, soit 526.01 € et l'indemnité de budget soit 45.73 €.

- **REMBOURSEMENT TELEPHONE GITE COMMUNAL**

Le gîte communal est loué à une même famille depuis le 1^{er} janvier 2009. Les communications téléphoniques ont été jusqu'à présent réglées directement par cette famille à France télécom. Mais la dernière facture est parvenue groupée pour tous les abonnements des lignes de la commune. Il n'est donc plus possible de transmettre directement la facture à la famille occupant le gîte pour règlement.

Madame le Maire, dans ces conditions, demande au conseil Municipal l'autorisation d'émettre un titre de recettes pour le remboursement des factures de télécommunication présentes et à venir correspondant à la ligne du gîte communal.

- **CONVENTION ATESAT**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention d'assistance avec les services de la DDEA au titre de l'ATESAT (assistance technique fournie par les services de l'Etat au service des Communes) pour les années 2010 à 2012. Cette convention ne peut pas suppléer des missions de maîtrise d'œuvre. Les projets entrant dans le cadre de cette assistance sont :

- **aménagement et habitat durable** : urbanisme, aménagement opérationnel durable, offre de logement, lutte contre l'habitat indigne, accessibilité, prévention des risques, déchets.
- **Appui à la constitution des groupements de communes** : transfert de compétences, définition des compétences, mise en place d'un service technique.
- **Voirie** : gestion, entretien, investissement, ouvrages d'art.

Le montant forfaitaire correspondant à la mission de base est fixé à 1 598.05 € (ce montant est révisé annuellement).

Christian TALON estime que ces conseils devraient être fournis par les services de la CAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention ATESAT.

- **TARIFS DES SALLES 2010**

Laurent COCHELIN présente au conseil municipal les résultats de la réflexion de la commission chargée d'examiner les tarifs des salles communales. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions présentées :

1ERE DELIBERATION

Salle polyvalente

Réunion – Assemblée Générale

Associations communales : gratuit

Autres et Hors commune : 44 €

Mise à disposition gratuite des associations communales et des écoles dans le cadre de l'exercice de leurs activités : répétitions, cours...)

Autres manifestations :

1 journée mise à disposition à titre gratuit par an pour les associations de la commune et les écoles

Jeux divers :

Commune :	Matinée	96 €	Soirée : 127 €
-----------	---------	------	----------------

Hors commune :	Matinée	140 €	Soirée : 199 €
----------------	---------	-------	----------------

Bals – spectacles – Dîners dansants :

Commune : 150 €

Hors commune : 250 €

Lendemain :

Tarif unique : 100 €

Vin d'honneur (grande salle) :

Commune : 80 €

Hors commune : 130 €

Hall d'entrée et petite salle :

Commune : 50 €

Hors commune : 70 €

Cuisine (en supplément des tarifs ci-dessus)

Tarif unique : 50 €

Dans tous les cas, caution 500 € et attestation d'assurance en responsabilité civile

Forfait chauffage : 20 € / jour du 15 octobre au 15 avril et en dehors de cette période sur demande du preneur **(non applicables pour les réunions et assemblées générales des associations communales)**

Salle jean Monnet

Réunion – Assemblée Générale

Associations communales : gratuit

Autres et Hors commune : 30 €

Commune :

Salle : 50 €

Cuisine : 40 €

Hors commune :

Salle : 80 €

Cuisine : 40 €

Forfait chauffage : 10 € / jour du 15 octobre au 15 avril et en dehors de cette période sur demande du preneur **(non applicables pour les réunions et assemblées générales des associations communales)**

Dans tous les cas, chèque de caution 250 € et attestation en responsabilité civile.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

2^{EME} DELIBERATION

SEP BOURSE AUX VETEMENTS : 150 € la semaine salle polyvalente

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3 EME DELIBERATION

➤ ASSOLMA : GRATUITE DE LA SALLE POLYVALENTE DANS LA LIMITE DE 4 JOURS PAR AN.

➤ SECOURS CATHOLIQUE : MISE A DISPOSITION 2 FOIS PAR AN POUR LES VENTES (JUN ET DECEMBRE).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4EME DELIBERATION

SEP CINEMA : SALLE POLYVALENTE GRATUITE

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

• **LOCATION COPIEUR ECOLE ELEMENTAIRE**

Alain CHAUFFIER a étudié en commission les besoins de l'école élémentaire pour le remplacement du copieur de l'école élémentaire. La consultation a été faite auprès des deux fournisseurs de la commune (UNIT PC et LIERE BUREAUTIQUE) sur la base du même cahier des charges (36 copies /minutes).

Le résultat des négociations est ainsi présenté :

Exigences techniques : vitesse similaire, connexion réseau, scanner N&B et couleur.

Exigences commerciales : Intervention sous 4heures, installation et formation de base gratuite. Réduction du coût copie de la machine étage de la mairie.

Remarque 1 : les machines ne correspondant pas au cahier des charges technique ont été écartées (25 p/mn, pas de scanner couleur...)

	vitesse	Mensualité HT	Coût copie	remarques
Fournisseur1	28p	58,70	0,0048	
Fournisseur 2	30p	67,00	0,0048	
Fournisseur 1	36p	66,50	0,0048	Meilleur rapport qualité /prix
Fournisseur 2	35p	72,00	0,0048	

Remarque 2 : Les deux fournisseurs baissent le coût copie de la seconde machine de la mairie à **0,0066€** ce qui représente **une économie annuelle de l'ordre de 200 €**.

Remarque 3 : Au niveau de l'école élémentaire, la réduction du coût copie permettra **une économie annuelle de l'ordre de 400€ à 500€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise UNIT PC pour un copieur de 36 copies/minutes à 66.50 € HT par mois et un coût de maintenance de 0.0048 € HT par copie.

• **COMMISSION ACHAT – ROLE ET COMPOSITION**

Le 12 novembre dernier, le Conseil Municipal a décidé la création d'une nouvelle commission « achats ». Philippe REY, Alain CHAUFFIER et Céline VALEZE ont été désignés pour participer à cette commission.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de préciser le rôle et le fonctionnement de cette commission qui pourrait jouer un rôle de conseil auprès des commissions plus spécialisées **et/ou** étudier deux ou trois dossiers ciblés chaque année afin d'optimiser les contrats en cours et rechercher des économies.

Il est également proposé aux membres du conseil qui étaient absents à la dernière séance de rejoindre cette commission.

Philippe REY confirme l'intérêt d'étudier 3 à 4 dossiers (contrats et maintenance) par an afin de rechercher des économies et de réaliser un suivi des dépenses de fonctionnement comme le suggère Alain CHAUFFIER.

Alain THUILLIER souhaite que les élus concernés se réunissent en fonction des thèmes étudiés. Il suggère plutôt la mise en place d'une commission chargée de mettre en place une procédure d'achats.

La redéfinition de la commission est passée au vote.

Ont voté contre : 1

Pour : 20

La composition de la commission est fixée comme suit :

- Philippe REY
- Alain CHAUFFIER
- Céline VALEZE
- Alain THUILLIER (uniquement pour la mise en place d'une procédure d'achat)
- Christian TALON (uniquement pour la mise en place d'une procédure d'achat).

La première réunion de la commission pourrait avoir lieu le jeudi 7 janvier 2010 à 17 h 00 en Mairie.

• **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le P.L.H qui a donné lieu à des réunions d'information organisées par la C.A.N et auxquelles ils ont pu assister.

Par délibération du 7 juillet 2008, la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) a décidé l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2010-2015.

Cette démarche, reposant sur un modèle de développement équilibré et durable du territoire de la CAN, vise trois priorités :

- adapter quantitativement et qualitativement l'offre de logements destinée à accueillir de nouvelles familles et ainsi accompagner le développement économique du territoire,
- répondre aux besoins de l'ensemble des populations en améliorant leurs conditions d'habitat et de logement et en prenant en compte la diversité socio-économique, géographique et démographique du territoire,
- accroître l'attractivité du territoire et de son cadre de vie en développant des outils, des actions et des programmes de logements innovants en matière de renouvellement des formes urbaines et de développement durable.

Afin de répondre aux besoins actuels en logements des habitants du territoire et aux perspectives d'accroissement démographique, le Bureau Communautaire du 7 septembre 2009 a proposé de retenir le scénario de développement intitulé « Légère accélération de la croissance démographique », en articulation avec les axes d'orientation du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce scénario prévoit, notamment, à l'horizon 2016, la production, sur le territoire de la CAN de :

- 778 logements neufs en moyenne par an, dont 525 au sein de l'espace métropolitain,
- 250 logements locatifs sociaux en moyenne par an, dont 192 au sein de l'espace métropolitain et 58 dans les autres espaces.

Les orientations stratégiques du projet de PLH sont les suivantes :

- Améliorer le parc existant et veiller à la qualité des logements futurs
- Diversifier et accroître l'offre en logement
- Elargir l'offre en logements et en hébergements répondant à des besoins spécifiques
- Maîtriser le développement de l'Habitat,
- Faire vivre le PLH, impliquant la mise en place d'un Observatoire.

Le programme d'actions arrêté est applicable à partir de l'année 2010. Il pourra faire l'objet de modifications dans le cadre de négociations partenariales et au regard des besoins mis en évidence par l'Observatoire de l'habitat. L'évaluation du PLH sera en outre, comme le précise la loi, présentée en Comité Régional de l'Habitat au bout de 3 ans.

Le 23 novembre dernier, Conseil de Communauté a délibéré pour :

- Arrêter le projet de PLH intercommunal de la CAN comprenant :
 - un diagnostic,
 - les orientations stratégiques,
 - la répartition territorialisée des objectifs de production de logements,
 - un programme d'actions, décliné en 11 fiches distinctes.

Le projet de PLH est soumis, pour avis, aux communes membres afin que celles-ci délibèrent dans un délai de deux mois suivant la notification de la délibération de la CAN; il est précisé qu'en cas de non réponse dans les délais, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PLH arrêté par la CAN.

- **CESSION DE TERRAIN LES TROIS ROIS**

Lors du Conseil Municipal d'octobre 2009, Madame le Maire, sollicitée pour céder une parcelle de 32 m², souhaitait revoir avec le demandeur l'étendue de la parcelle à céder, c'est pourquoi elle a proposé au Conseil Municipal d'étudier cette question à la séance du mois de Décembre.

Après avoir rencontré le demandeur, la parcelle demandée est maintenant de 60 m². Le service des domaines a estimé cette parcelle de terrain (une partie de la section ZM 795) à 1 920.00 €. Le candidat sait qu'il aura à sa charge l'intégralité des frais liés à cette cession, et notamment les frais de bornage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à céder cette parcelle pour un montant de 1 920.00 €, l'acheteur prenant à sa charge les frais de bornage et tous les frais annexes liés à cette vente.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX – 1^{ER} SEMESTRE 2010**

JANVIER	LUNDI 11 JANVIER
FEVRIER	JEUDI 25 FEVRIER
MARS	COMMISSION PLENIERE MARDI 16 MARS
	JEUDI 25 MARS
AVRIL	JEUDI 22 AVRIL
MAI	JEUDI 22 MAI
JUIN	JEUDI 24 JUIN
JUILLET	JEUDI 8 JUILLET

- **INFORMATIONS**

DOSSIERS DGE 2010

Les demandes doivent être déposées avant le 15 janvier 2010. La commune a la possibilité de déposer deux dossiers dont l'ordre de priorité devra impérativement être indiqué.

Le montant minimal des travaux retenus est fixé à 10 000 € HT (sauf aide informatique), à l'exception des travaux de voirie dont le seuil est fixé à 20 000 € HT

Le taux de participation à attendre serait de 25 % du coût HT des travaux dans la limite du plafond indiqué dans les circulaires.

Les dossiers seront proposés au prochain Conseil Municipal du 11 janvier 2010 pour délibération.

Coût du transfert d'office impasse de la Mothe Sainte

Madame le Maire évalue le coût de ce transfert à 3 200.00 € comprenant les frais de publicité et les honoraires du commissaire enquêteur pour l'enquête publique.

Le conseil Municipal maintient sa décision de lancer la procédure.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle réglementation applicable aux propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2.

Madame le Maire donne les prévisions d'effectifs des écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée 2010-2011 :

Ecole maternelle 134 élèves dont 23 élèves de 2 ans

Ecole élémentaire 187 élèves.

Elle déplore les récents actes de vandalisme sur les vannes de gaz de la salle de sport ainsi que sur le boîtier de commande de la chaufferie.

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal la préparation d'un nouveau contrat enfance-jeunesse pour la période 2010-2012 et remarque que les participations de la caisse d'allocation familiale sont en baisse. Par contre il sera possible de demander des aides dans le cadre d'un projet d'animation pour les adolescents.

Madame la Préfète a invité tous les Maires du Canton de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN pour un déjeuner suivi d'une réunion d'information le 11 décembre.

Philippe REY informe le Conseil Municipal de la tenue de l'assemblée générale de l'association « A.C.T.I.F » lundi dernier :

Le projet de réalisation d'un nouveau plan de la commune sera confirmé si 25 annonceurs sont trouvés.

Un forum des artisans commerçants est également envisagé en 2010.

Philippe REY rappelle la tenue du marché de Noël le 20.12.2009. Comme prévu, les pages spéciales FRONTENAY-ROHAN-ROHAN paraîtront dans la Nouvelle république les 16, 17 et 18 décembre prochains.

Il informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouveau médecin au cabinet médical à compter du 1^{er} janvier 2010.

Bernard BARAUD donne un bilan positif du traditionnel « goûter des aînés » à la salle polyvalente le 29 novembre dernier. 135 personnes ont pu apprécier cette animation.

Il annonce la pose des panneaux de signalisation commandés.

A ce sujet, Alain THUILLIER constate l'augmentation de la vitesse des véhicules dans son lotissement alors que des panneaux limitant la vitesse à 30 km/heure viennent d'être posés.

Christian TALON est disponible pour les prises de mesures préalables aux travaux sur les chemins.

Alain THUILLIER annonce une augmentation des tarifs du SIEDS pour 2010. Il s'agit d'une refonte profonde des prix de l'électricité avec une modification du tarif bleu et une dissociation entre les métiers. Pour la commune, l'augmentation serait de 2.70 %.

Par ailleurs, le SIEDS participera à hauteur de 15 % du capital de la société METANEO.

Frédéric ECALLE signale la vitesse excessive du bus qui circule le matin dans le centre de FRONTENAY-ROHAN-ROHAN. Madame le Maire lui répond qu'un signallement a déjà été fait à la gendarmerie à ce sujet.

Thierry ALEAU rappelle que les services techniques communaux n'ont pas fait de nettoyage depuis longtemps sur le village de FAUGERIT. Il informe le conseil municipal du récent passage de l'entreprise INEO pour une étude préalable à un renforcement du réseau électrique.

Joël GERMAIN souhaite avoir des informations sur les mesures à suivre en cas de découverte de nids de frelons asiatiques.

Madame le Maire lui répond que la région n'a pas de moyens pour l'éradication de ces nids. Un recensement est demandé par la Préfecture. Il faudra être très vigilant au printemps car les reines qui sont enterrées pendant la saison d'hiver, vont essaimer.

Raymond CAILLETON fait un point sur le travail des ateliers municipaux. Outre les travaux courants, l'installation des illuminations de Noël est terminée et les sapins seront bientôt installés.

Alain CHAUFFIER a travaillé avec Raymond CAILLETON et Frédéric ECALLE sur le dossier de l'extension de l'actuel groupe scolaire élémentaire. Une première réunion a eu lieu avec les services du Parc Interrégional du Marais Poitevin. Un état des lieux de l'existant a été fait grâce aux plans réalisés par Frédéric ECALLE. Une proposition de cahier des charges sera présentée fin janvier. Le projet est envisageable pour une demande de subvention au titre de la DGE 2011.

Frédéric ECALLE ajoute que la première étape consistera en un diagnostic thermique et structurel de l'existant.

Alain CHAUFFIER affirme que l'étude énergétique pourra être demandée au CRER.

Laurent COCHELIN ne dispose pas encore des résultats de l'édition 2009 du Téléthon.

Seulement 18 entrées payantes et 11 entrées gratuites ont été dénombrées pour le spectacle du 9 décembre à la salle polyvalente (gain 90.00 €). Ce spectacle « G. POUCKET » était pourtant de grande qualité. Une autre date aurait sans doute permis à plus d'enfants de veiller jusqu'à 22 h 00, mais la salle polyvalente n'est malheureusement pas libre le mardi soir.

Madame le Maire annonce un goûter de Noël le 18 décembre pour les enfants des écoles et organisé en commun avec l'association des parents d'élèves et la commune. L'A.P.E prendra en charge les jeux éducatifs fournis aux établissements scolaires.

Elle informe le conseil municipal de la présentation d'une exposition à la Tour du Prince préparée par l'école maternelle et l'association Soleil du Marais.

Marylène CLEMENT rappelle que 5 chorales se réuniront à l'église de Frontenay-Rohan-Rohan pour un concert de Noël le 13 décembre à 16 h 00.

Madame le Maire annonce que d'autres manifestations sont prévues :

- l'après-midi de Noël des pupilles de la Nation à la salle polyvalente
- le marché de Noël de l'association de parents d'élèves de l'école sainte Jeanne d'Arc
- un spectacle « Petit bonhomme le monde » le 19 décembre à la bibliothèque municipale.

La séance se termine à 23 h 00.